

Message de l'Institut national des pêches autochtones

Au cours des six derniers mois, l'Institut national des pêches autochtones (INPA ou « l'Institut ») a collaboré avec Pêches et Océans Canada (MPO), plus précisément avec le Secrétariat de la stratégie de l'économie bleue (SSEB), afin de recueillir les points de vue des Autochtones sur la nouvelle Stratégie de l'économie bleue (SEB). Nous espérons que les commentaires recueillis et résumés dans le rapport suivant pourront apporter un nouvel éclairage pour soutenir le développement d'une stratégie plus inclusive et plus accessible.

Notre approche de consultation s'est concentrée sur la collecte de commentaires détaillés, basés sur le lieu et la communauté, sur les priorités et les initiatives qui devraient être développées dans la SEB; cependant, les points suivants ont été soulevés, d'une manière ou d'une autre, par tous les groupes autochtones au cours de la série de séances de consultation :

- 1) La SEB doit respecter, reconnaître et faire respecter **les droits et titres autochtones**, les droits issus de traités, les accords de revendications territoriales et les structures de gouvernance autochtones;
- 2) Des investissements et des partenariats sont nécessaires pour développer des initiatives spécialisées et ciblées de **formation et de développement des compétences des Autochtones** pour soutenir la gestion des ressources marines et les possibilités de développement économique marin;
- 3) **Les connaissances traditionnelles autochtones** (CTA) doivent être respectées et intégrées dans tous les processus de gestion liés aux communautés autochtones;
- 4) Il y a un intérêt pour l'élargissement et le renforcement de la participation des Autochtones aux **activités de pêche commerciale et d'aquaculture**;
- 5) Des investissements dans les **infrastructures maritimes** nouvelles et existantes sont nécessaires pour soutenir le développement économique, la sécurité et la gestion des ressources au sein des communautés côtières autochtones (en particulier au nord du 60^e parallèle).

L'examen des programmes autochtones (EPA) a été mené par l'Institut national des pêches autochtones sur une période de deux ans, en collaboration avec l'Unité des programmes autochtones du MPO. L'EPA a été l'occasion d'une consultation complète et nationale, qui a permis d'examiner la série de programmes de cogestion et de programmes commerciaux du MPO du point de vue des communautés autochtones qui ont mis en œuvre ces programmes.

Le [rapport sur l'EPA](#) a été officiellement accepté par le MPO en 2020. Depuis, l'INPA et l'Unité des programmes autochtones du MPO ont travaillé ensemble pour mettre en œuvre les recommandations. Le rapport « Ce que nous avons entendu » sur la stratégie bleue (publié en mars 2022) reflète également les déclarations et les priorités exprimées par les communautés au cours de l'EPA. Les intérêts et les priorités exprimés par les communautés autochtones sont cohérents dans l'EPA, la consultation de l'INPA sur la SEB et dans le rapport « Ce que nous avons entendu » sur la SEB.

Les points 1) et 3) ci-dessus sont conformes à l'EPA et à de nombreuses autres déclarations faites par les communautés autochtones concernant leur désir de participer davantage à

l'espace de gestion et de voir leurs épistémologies culturelles et leurs droits politiques et juridiques davantage reconnus par le processus de réconciliation.

En ce qui concerne le point 2), l'INPA, le MPO et d'autres organismes autochtones travaillent ensemble pour mettre en place un programme de formation et de développement des compétences à partir du prochain exercice. Le centre de formation et de développement des compétences autochtones (CFDCA) sera un programme de formation à grande échelle visant à soutenir les aspirations déclarées des Autochtones dans l'espace aquatique. Le financement a été assuré pour les trois prochaines années et nous verrons la mise en œuvre complète du CFDCA au cours des deux ou trois prochains trimestres fiscaux.

En ce qui concerne le point 4), le MPO, l'INPA et d'autres organismes fédéraux et autochtones travaillent également à des initiatives visant à soutenir les programmes actuels et leur expansion (c.-à-d. l'IPCIA, l'IPCIP, l'IPCN et les programmes de collaboration). L'aquaculture, par exemple, est devenue très populaire dans de nombreuses communautés, tant à l'intérieur des terres que sur les côtes. L'intérêt exprimé dépasse de loin les ressources disponibles des programmes au moment de la rédaction. L'INPA et le MPO travailleront de concert avec les organismes autochtones qui offrent ces programmes pour les élargir et les améliorer, afin de permettre la plus grande participation possible des communautés de toutes les régions du pays.

Le point 5) fait état des défis permanents que représente le soutien aux communautés du Nord, qui ont besoin d'infrastructures supplémentaires et améliorées pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un projet d'envergure et à long terme, mais nous sommes convaincus que la SEB peut être utilisée avec succès pour répondre aux besoins connus dans cette région.

Alors que la SEB passe du concept au cadre et à la mise en œuvre de programmes, nous sommes convaincus que l'Unité des programmes autochtones du MPO et l'INPA – ainsi que nos partenaires – souhaitent collaborer avec le Secrétariat de la stratégie de l'économie bleue afin d'établir des initiatives communautaires qui reflètent les besoins et les intérêts énoncés.

Merci

de votre intérêt soutenu et de votre participation continue à nos activités.

Le conseil d'administration de l'Institut

John G. Paul | The Honourable Ethel Blondin-Andrew
Jeff Maurice | Okalik Eegeesiak | Angie Gillis | Lina Condo
Bob Chamberlin | Deborah Price

Table des matières

MESSAGE DE L'INSTITUT NATIONAL DES PÊCHES AUTOCHTONES.....	1
1. INTRODUCTION.....	4
1.1 APPROCHE DES SÉANCES DE CONSULTATION VIRTUELLES AVEC LES AUTOCHTONES.....	4
1.2 ALIGNEMENT DU RAPPORT MOBILISATION AU SUJET DE LA STRATÉGIE RELATIVE À L'ÉCONOMIE BLEUE DU CANADA – CE QUE NOUS AVONS ENTENDU	5
2. PRIORITÉS ET PRÉOCCUPATIONS AUTOCHTONES COMMUNES À TOUT LE CANADA.....	6
3. PRIORITÉS ET PRÉOCCUPATIONS RÉGIONALES DES AUTOCHTONES.....	6
3.1 RÉGION DU PACIFIQUE	7
3.1.1 Pacifique : Priorités économiques	7
3.1.2 Pacifique : Priorités environnementales.....	7
3.1.3 Pacifique : Priorités en matière de gouvernance.....	8
3.1.4 Pacifique : Autres commentaires.....	8
3.1.5 Pacifique : Recommandations.....	9
3.2 RÉGION DE L'ATLANTIQUE	9
3.2.1 Atlantique : Priorités économiques	10
3.2.2 Atlantique : Priorités environnementales.....	10
3.2.3 Atlantique : Priorités en matière de gouvernance.....	11
3.2.4 Atlantique : Autres commentaires	11
3.2.5 Atlantique : Recommandations.....	11
3.3 RÉGION DU QUÉBEC	12
3.3.1 Québec : Priorités économiques.....	12
3.3.2 Québec : Priorités environnementales	13
3.3.3 Québec : Priorités en matière de gouvernance	13
3.3.4 Québec : Autres commentaires	14
3.3.5 Québec : Recommandations	14
3.4 RÉGION DE L'ARCTIQUE DE L'EST.....	15
3.4.1 Arctique de l'Est : Priorités économiques	15
3.4.2 Arctique de l'Est : Priorités environnementales.....	16
3.4.3 Arctique de l'Est : Priorités en matière de gouvernance	16
3.4.4 Arctique de l'Est : Autres commentaires	16
3.4.5 Arctique de l'Est : Recommandations.....	16
3.5 ARCTIQUE DE L'OUEST	17
3.5.1 Arctique de l'Ouest : Priorités économiques.....	17
3.5.2 Arctique de l'Ouest : Priorités environnementales.....	18
3.5.3 Arctique de l'Ouest : Priorités en matière de gouvernance.....	18
3.5.4 Arctique de l'Ouest : Recommandations	18
4. CONCLUSION	19
ANNEXE A : MÉTHODOLOGIE DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION.....	21

1. Introduction

Le Secrétariat de la stratégie de l'économie bleue (SSEB), qui fait partie de Pêches et Océans Canada (MPO), dirige l'élaboration de la Stratégie de l'économie bleue (SEB ou « la Stratégie »). La stratégie est actuellement élaborée en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, car il s'agit d'une priorité « pangouvernementale¹ ». La Stratégie de l'économie bleue a été mandatée au niveau fédéral par le premier ministre en 2019 et vise à « permettre au Canada de faire croître son économie océanique afin de créer des emplois et des possibilités pour les collectivités côtières, tout en faisant progresser nos objectifs de conservation² ». Une fois achevée, elle fournira une vision et un cadre nationaux pour le développement, la santé et la prospérité de l'économie océanique, et sera utilisée « pour orienter les nouveaux investissements fédéraux ».

L'Institut national des pêches autochtones (INPA)³ a été contracté par le SSEB pour mener une série de séances de consultation virtuelles avec les Autochtones sur la stratégie émergente de l'économie bleue. Ce rapport a été préparé pour le SSEB et résume les informations et les réponses que l'INPA a recueillies au cours de ces séances de consultation.

L'information contenue dans le présent rapport est organisée par région. Les cinq régions sélectionnées pour la consultation ne correspondent pas aux [régions du MPO](#), mais sont basées sur les frontières géographiques, les systèmes de gouvernance autochtones et les divisions linguistiques des trois côtes. Une annexe est jointe qui comprend des détails sur notre méthodologie de consultation et sur la participation régionale.

1.1 Approche des séances de consultation virtuelles avec les Autochtones

Les activités publiques de consultation sur la SEB ont débuté le 8 février 2021 avec le lancement de la page Web de la Stratégie de l'économie bleue <https://www.dfo-mpo.gc.ca/campaign-campagne/bec-ceb/index-fra.html> et la publication en ligne du document Mobilisation au sujet de la stratégie relative à l'économie bleue. Les activités de consultation ont été menées par le SSEB et des collègues fédéraux et comprenaient une série de 40 tables rondes, des réunions supplémentaires, une enquête en ligne, et la réception de 125 soumissions écrites. La période de consultation publique a pris fin le 15 juin 2021.

En juillet 2021, l'INPA a repéré une lacune dans la consultation et la participation des Autochtones dans les activités de consultation publiques sur la SEB. Avec le soutien du SSEB, l'INPA a conçu et facilité une série de séances de consultation supplémentaires pour s'assurer que le développement et la mise en œuvre de la Stratégie de l'économie bleue intègrent les diverses priorités des communautés autochtones du pays et est ancrée dans les réalités locales.

¹ Mobilisation au sujet de la stratégie relative à l'économie bleue du Canada – Ce que nous avons entendu. 2022. P. 5.

² L'honorable Joyce Murray, citée dans Mobilisation au sujet de la stratégie relative à l'économie bleue du Canada – Ce que nous avons entendu. 2022. p 4

³ L'Institut national des pêches autochtones (INPA) a été fondé en 2017 et est ancré dans le principe de collaboration entre les groupes autochtones et le gouvernement : l'approche de codéveloppement, de coconception et de coexécution pour améliorer les programmes et les pratiques qui ont une incidence sur la vie des peuples autochtones.

L'INPA a organisé une série de cinq (5) séances de consultation virtuelles entre janvier et mars 2022 pour entendre les communautés autochtones des régions suivantes : Pacifique, Atlantique, Québec, Arctique de l'Est et Arctique de l'Ouest⁴. Ces séances ont été conçues pour recueillir les commentaires des communautés autochtones sur les priorités clés du secteur des océans. Nous avons également recueilli des commentaires concernant les obstacles spécifiques à la participation à l'économie bleue, ainsi que les actions recommandées pour atténuer les obstacles existants qui devraient être inclus dans la SEB émergente.

Cette approche de consultation basée sur le lieu a été mise en œuvre dans le but de reconnaître l'immense diversité des cultures, des perspectives, du contexte et des besoins des communautés autochtones au pays. Les commentaires et les recommandations ont été organisés par région afin de s'assurer que cette diversité est adéquatement prise en compte et respectée dans le développement de la SEB.

1.2 Alignement du rapport Mobilisation au sujet de la stratégie relative à l'économie bleue du Canada – Ce que nous avons entendu

Au moment de la rédaction du présent document, la Stratégie de l'économie bleue en était encore aux premiers stades de son élaboration et sa structure finale était en cours de développement. En mars 2022, le SSEB a publié le rapport [Mobilisation au sujet de la stratégie relative à l'économie bleue du Canada – Ce que nous avons entendu](#) résumant les idées recueillies pendant la période de consultation du public. Nous avons mis en évidence les corrélations entre les commentaires régionaux reçus au cours des séances de consultation des Autochtones et les trois thèmes principaux et 26 sujets explorés dans le rapport « Ce que nous avons entendu ». Ce rapport de consultation nous permet de confirmer clairement les besoins et intérêts déclarés des communautés et de leurs membres, ce qui apporte une contribution substantielle au rapport « Ce que nous avons entendu ».

Étant donné l'importance accordée à la réconciliation avec les peuples autochtones dans l'ensemble des documents de consultation de la SEB, y compris le rapport « Ce que nous avons entendu », nous sommes convaincus que les résultats de notre processus de consultation sont conformes aux objectifs principaux de la SEB. Nous tenons également à souligner que si les commentaires reçus au cours de ces séances ont été extrêmement précieux, ils ne représentent que la partie émergée de l'iceberg. Le présent rapport ne constitue en aucun cas une étude exhaustive des priorités autochtones liées à la stratégie dans l'ensemble du pays. Les participants régionaux ont fortement recommandé que le SSEB continue à communiquer avec les communautés autochtones tout au long de la conception, du développement et du déploiement de la SEB.

⁴ Voir l'annexe A pour notre approche détaillée de la consultation, ainsi que des informations sur la date, l'heure, l'ordre du jour et le nombre de participants à chaque séance régionale.

2. Priorités et préoccupations autochtones communes à tout le Canada

Les communautés autochtones avec lesquelles nous nous sommes entretenus dans les cinq régions diffèrent considérablement par leurs cultures, leurs structures de gouvernance, leurs économies et leurs environnements. Ces séances de consultation nous ont permis d'obtenir des informations précieuses sur les intérêts des Autochtones d'un point de vue régional et communautaire. Nous avons noté plusieurs priorités et préoccupations communes aux cinq régions qui doivent être prises en compte dans la stratégie émergente de l'économie bleue :

- 1) **Droits et titres autochtones** : Les participants de toutes les régions ont insisté sur le fait que les droits et les titres autochtones doivent être respectés et mis en œuvre dans tous les aspects de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie, notamment en honorant et en respectant tous les droits inhérents, les droits issus de traités, les accords sur les revendications territoriales et les structures de gouvernance autochtones;
- 2) **Formation et développement des compétences** : Les communautés autochtones d'un océan à l'autre ont souligné la nécessité d'un investissement à long terme dans le renforcement des capacités, la formation et le développement des compétences propres à la mer, en particulier dans les domaines suivants : science et recherche, collecte de données, activités de surveillance et d'intendance, et tourisme côtier;
- 3) **Les connaissances traditionnelles autochtones** : Les participants de toutes les régions ont parlé de l'importance de respecter et d'intégrer les connaissances traditionnelles autochtones dans les processus décisionnels relatifs à la politique environnementale;
- 4) **Pêche commerciale** : Les participants de la plupart des régions ont parlé de l'importance de soutenir les pêches commerciales et les installations de transformation existantes, ainsi que d'investir dans le développement de nouvelles opérations de pêche autochtones, y compris l'aquaculture et la transformation des fruits de mer.
- 5) **Infrastructure maritime** : Les participants de la plupart des régions ont parlé de la nécessité d'investir dans les infrastructures maritimes nouvelles et existantes pour soutenir le développement économique, la sécurité et l'accès, notamment les ports, les havres, les routes, les installations de traitement et l'infrastructure Internet.

3. Priorités et préoccupations régionales des Autochtones

Nous avons résumé les résultats de la consultation par région et séparé les commentaires en quatre sujets ou thèmes : économie, environnement, gouvernance et autres. Pour chacune des cinq régions (Pacifique, Atlantique, Québec, Arctique de l'Est, et Arctique de l'Ouest), nous avons élaboré des recommandations à l'intention du SSEB qui reflètent les commentaires reçus.

Nous reconnaissons que les frontières provinciales et territoriales créent souvent des divisions arbitraires entre les territoires traditionnels des peuples autochtones, et que de nombreuses communautés ont des intérêts dans plusieurs régions. Les gens ont été encouragés à participer aux séances régionales qui semblaient le mieux correspondre aux

intérêts et aux territoires de leur communauté. Pour cette raison, certains participants peuvent avoir assisté à plusieurs séances.

3.1 Région du Pacifique

La région du Pacifique englobe les 25 725 km de côtes de la Colombie-Britannique, ainsi que de nombreux bassins versants et systèmes riverains inextricablement liés aux écosystèmes marins côtiers; cette interconnexion est peut-être illustrée le plus clairement par le saumon du Pacifique, l'espèce clé emblématique de la région. La Colombie-Britannique compte 198 Premières Nations, dont la plupart conservent des titres et des droits ancestraux à l'égard de leurs territoires respectifs.

Les obligations et les droits relatifs à la pêche autochtone sont bien connus au sein des communautés et de nombreuses Premières Nations estiment nécessaire de faire valoir activement leurs droits en matière de gestion et de contrôle des ressources aquatiques de tous types. En Colombie-Britannique, toutes les collectivités côtières sont des communautés de pêcheurs; les groupes de l'intérieur dépendent toujours des stocks de saumon migrateurs pour maintenir leurs cultures et leurs communautés.

3.1.1 Pacifique : Priorités économiques

La discussion sur les priorités économiques dans les secteurs océaniques pour les communautés indigènes de la côte Pacifique s'est concentrée sur la pêche commerciale et alimentaire, la transformation et l'aquaculture. Les participants ont souligné l'importance de la pêche pour les Premières Nations et ont fait remarquer que les pêches autochtones à petite et moyenne échelle sont écologiquement durables. La SEB doit soutenir les investissements en capital pour permettre aux Premières Nations d'acheter du poisson à leurs propres pêcheurs et de maximiser la valeur de leurs ressources tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Il faut également soutenir le renforcement des capacités pour améliorer la capacité de transformation des pêcheries locales.

L'aquaculture durable suscite un vif intérêt et de nombreux participants ont souligné la nécessité pour les gouvernements fédéral et provinciaux de restructurer leurs politiques en matière d'aquaculture afin de supprimer les obstacles à la croissance durable du secteur. Un alignement des politiques, la rationalisation des processus et des investissements dans le développement de l'aquaculture est nécessaire. La pêche récréative et de subsistance doit également être incluse et protégée par la Stratégie de l'économie bleue, car la pêche et la sécurité alimentaire jouent un rôle important dans l'économie des communautés autochtones.

3.1.2 Pacifique : Priorités environnementales

La nécessité d'avoir une stratégie coordonnée pour respecter le saumon et soutenir la reconstitution des stocks de saumon sauvage du Pacifique a été soulevée à plusieurs reprises par les participants comme une priorité essentielle pour la région. Les connaissances traditionnelles autochtones (CTA) et la science occidentale doivent être à la base des décisions en matière de politique environnementale. Les participants ont indiqué que ces

politiques environnementales devraient être élaborées selon une approche de cogestion qui inclut les priorités environnementales exprimées par les communautés autochtones.

Les participants appuyaient le principe de la surveillance et de l'intendance dirigées par les Autochtones (comme le programme Guardian) afin de favoriser la prise de décisions éclairées fondées sur la capacité de charge et la santé des écosystèmes. La formation et le renforcement des capacités sont nécessaires pour soutenir les sciences marines et la collecte de données menées par les Autochtones. Les participants ont souligné qu'il existe de nombreuses possibilités d'emploi dans le domaine de la gestion de l'environnement et de l'assainissement, par le biais d'initiatives comme le nettoyage du littoral, l'écotourisme, le tourisme culturel, l'utilisation des forêts de varech pour le piégeage du carbone et l'assainissement des écosystèmes, les sciences marines et la surveillance spatiale des écosystèmes régionaux, la gestion de l'érosion et la restauration des stocks de poissons.

3.1.3 Pacifique : Priorités en matière de gouvernance

Les participants ont souligné à plusieurs reprises l'obligation des gouvernements provinciaux et fédéraux de respecter les droits et les titres, et de mettre pleinement en œuvre la DNUDPA (la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones) et la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Les participants ont fait valoir que les droits et les titres des Premières Nations devraient être clairement considérés comme un principe fondamental de la Stratégie, et que la Stratégie devrait être élaborée conjointement avec les Premières Nations, par opposition à une approche consistant à « élaborer d'abord, consulter/mobiliser ensuite ».

Dans l'ensemble, les participants ont souligné l'importance d'intégrer les lois, politiques et références jurisprudentielles existantes sur les droits et les titres, ainsi que l'obligation de consultation, dans la Stratégie de l'économie bleue elle-même, de manière à ce que la stratégie mette en œuvre et soutienne les mandats et obligations juridiques existants plutôt que de les traiter de façon ponctuelle. Les participants ont précisé que la SEB devrait intégrer activement les textes suivants : l'intégralité de la DNUDPA et de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, ainsi que des cas juridiques marquants tels que la décision Tsilhqot'in (le titre est associé à des avantages économiques), le « test Sparrow » (les Premières Nations passent après la conservation), les récentes décisions Nuuchah-nulth (pêche commerciale) et Yahey (effets cumulatifs), pour n'en citer que quelques-uns.

3.1.4 Pacifique : Autres commentaires

De nombreux participants ont mentionné qu'il fallait que les systèmes d'eau douce soient inclus dans la Stratégie de l'économie bleue (SEB), en raison de l'interconnexion des bassins versants terrestres et de la santé des écosystèmes océaniques. L'eau douce doit être considérée comme « la quatrième côte » du Canada.

Il y a eu de nombreuses questions sur les liens entre la SEB et d'autres programmes et organismes gouvernementaux, ainsi que sur le désir d'une plus grande transparence et d'une plus grande clarté au sujet des ministères participant à son développement et à sa mise en œuvre. L'existence de tables de gouvernance et de tables opérationnelles portant sur des

questions connexes a été notée, et les participants ont suggéré que la SEB devrait fonctionner comme un ajout financé aux tables et initiatives existantes plutôt que comme une nouvelle structure avec laquelle les collectivités devront composer.

Il y avait un fort désir de clarté concernant la consultation de suivi, les prochaines étapes dans le développement de la SEB, les possibilités de financement dans le cadre de la SEB et comment on s'assurera que la SEB se développe en conformité avec la gouvernance des Autochtones et les tables opérationnelles dans la région. Les participants ont souligné que des termes vagues comme « réconciliation » doivent être clairement définis dans la SEB en ce qui concerne les droits, les titres et les précédents juridiques, de même que la façon dont ils seront utilisés.

3.1.5 Pacifique : Recommandations

- La SEB doit être rédigée et mise en œuvre selon une approche fondée sur les droits. Elle doit respecter les droits et les titres des Premières Nations et mettre activement en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*;
- Il faut élaborer des politiques claires, complètes et cohérentes en matière d'aquaculture et fournir des investissements pour soutenir le développement durable de l'aquaculture dans les communautés autochtones;
- Fournir un financement stable à long terme pour soutenir le développement des capacités de pêche commerciale et de transformation des produits de la mer des Autochtones;
- Fournir un financement stable à long terme pour soutenir le renforcement des capacités et la formation, notamment en ce qui concerne les activités scientifiques, de surveillance et d'intendance des Autochtones;
- Travailler avec les Premières Nations côtières pour élaborer une stratégie coordonnée et dirigée par les Autochtones pour soutenir le rétablissement des stocks de saumon du Pacifique;
- La SEB devrait soutenir les pratiques cogestionnelles de gouvernance afin de mieux surveiller et gérer l'environnement.

Les commentaires et recommandations ci-dessus s'alignent sur les sujets suivants du rapport « Ce que nous avons entendu » : environnement naturel, science et données, environnement commercial, accès au marché, environnement réglementaire, inclusion, diversité et équité, peuples autochtones, collectivités côtières, équité intergénérationnelle, main-d'œuvre et développement des compétences, pêche commerciale, transformation du poisson et des fruits de mer, aquaculture, tourisme côtier et marin.

3.2 Région de l'Atlantique

La région de l'Atlantique⁵ englobe environ 42 000 km de côtes et comprend les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-

⁵ Les documents écrits pour la séance de consultation de l'Atlantique étaient fournis en anglais et en français, et la traduction simultanée en français était offerte.

Édouard. *Cette région abrite depuis des temps immémoriaux les peuples Mi'kmaq, Wolastoqiyik (Malécites), Peskotomuhkati, Innus et Inuits. Les traités et les revendications territoriales notables dans cette région sont les traités de paix et d'amitié, et l'Accord sur les revendications territoriales du Nunatsiavut (également connu sous le nom de Loi sur l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador).*

Les communautés autochtones de cette côte ont une longue histoire de pêche et de récolte à des fins sociales, culturelles et économiques. La décision Marshall de 1999 a affirmé le droit de pêcher pour en tirer une subsistance convenable. La mise en œuvre pratique de ce droit fait l'objet de négociations en cours entre le Canada et les groupes autochtones ayant des droits en vertu du traité.

3.2.1 Atlantique : Priorités économiques

Les participants ont souligné la nécessité de trouver une solution pour définir la subsistance convenable, car ce terme limite le développement des opérations de pêche commerciale pour les communautés autochtones. C'est un excellent exemple démontrant pourquoi les exigences basées sur les droits, y compris le droit de pêcher, doivent être précisées et maintenues avant et pendant le développement de toute stratégie économique.

Les participants ont exprimé le besoin d'avoir plus d'entreprises appartenant à des Autochtones, ainsi que de partenariats avec les entreprises, afin de réduire la dépendance à l'égard des mandats et des financements changeants des gouvernements et pour orienter les décisions et les investissements des entreprises et en tirer profit. Des investissements sont nécessaires pour favoriser la diversification des possibilités de carrière dans l'économie des océans et soutenir la participation des Autochtones dans tous les secteurs océaniques, y compris l'aquaculture et le tourisme marin. Cette situation pourrait être améliorée par le financement de la formation et du développement des compétences, de l'éducation, de l'éducation financière, des salons de l'emploi et du soutien aux jeunes pour qu'ils puissent accéder à un éventail complet de carrières dans les secteurs océaniques.

3.2.2 Atlantique : Priorités environnementales

Un large consensus s'est dégagé sur le fait que l'environnement doit être considéré avant l'économie, et que la gestion doit être fondée sur l'« écologie » plutôt que sur l'« économie ». Cette approche est conforme aux connaissances traditionnelles autochtones et à une approche de gouvernance traditionnelle. Sans un investissement important dans la reconstitution des stocks de poissons, il ne peut y avoir d'avantage économique. Ces investissements doivent inclure le financement de la science et de la technologie pour appuyer la surveillance et la prise de décision. Les connaissances traditionnelles autochtones doivent être intégrées à l'élaboration de la stratégie. Dans l'ensemble, les participants ont souligné la nécessité d'une gestion holistique, dans laquelle l'éthique et les limites environnementales sont intégrées dans tout plan de croissance économique.

3.2.3 Atlantique : Priorités en matière de gouvernance

La protection et la mise en œuvre des droits et des titres autochtones doivent être un pilier essentiel de la SEB. La signification de la gouvernance dans le contexte de la Stratégie de l'économie bleue doit être précisée; sans partage des pouvoirs entre les peuples autochtones et les gouvernements, il ne peut y avoir de gouvernance paritaire et collaborative. Les initiatives existantes visant à développer des structures de gouvernance pour les pêches et les ressources traditionnelles en Nouvelle-Écosse devraient être prises en compte dans la stratégie.

3.2.4 Atlantique : Autres commentaires

Les participants ont exprimé avoir ressenti de l'ambiguïté quant aux actions et programmes tangibles qui découleront de la Stratégie de l'économie bleue. Les participants ont exprimé la nécessité de définir plus clairement la « gouvernance » et la « réconciliation » dans la stratégie. Certains participants se sont dits préoccupés par le fait que des hypothèses avaient été formulées au niveau fédéral concernant les priorités des peuples et des communautés autochtones, plutôt que de refléter les véritables préoccupations sur le terrain. Une approche « fondée sur la distinction » a été suggérée, qui impliquerait l'allocation d'un financement durable et basé sur le lieu, distinct du reste du financement, pour soutenir les besoins d'une économie bleue autochtone.

3.2.5 Atlantique : Recommandations

- La SEB doit être rédigée et mise en œuvre selon une approche fondée sur les droits. Elle doit respecter les droits et les titres des Autochtones, ainsi que les traités et les accords existants;
- Travailler avec les gouvernements et les communautés autochtones pour définir et soutenir la subsistance convenable;
- Soutenir la diversification des emplois en investissant dans l'éducation, la formation et le renforcement des capacités;
- Les décisions en matière de politique environnementale devraient reposer à la fois sur les connaissances traditionnelles autochtones et sur la science occidentale;
- Soutenir l'établissement d'un plus grand nombre de partenariats entre les Autochtones et les entreprises;
- Soutenir la création et la croissance d'entreprises appartenant à des Autochtones.

Les commentaires et recommandations ci-dessus s'alignent sur les sujets suivants du rapport « Ce que nous avons entendu » : environnement naturel, science et données, environnement commercial, accès au marché, environnement réglementaire, inclusion, diversité et équité, peuples autochtones, collectivités côtières, équité intergénérationnelle, main-d'œuvre et développement des compétences, pêche commerciale, transformation du poisson et des fruits de mer, aquaculture, tourisme côtier et marin.

3.3 Région du Québec

La région du Québec⁶ (région du Québec du MPO) englobe environ 13 323 km de côtes, tant sur la côte atlantique – notamment la voie maritime du Saint-Laurent et la région de la Gaspésie – que sur le détroit d’Hudson et une partie de la baie d’Hudson sur la côte arctique. Le Québec possède le plus grand volume d’eau douce au Canada, une composante inextricable de l’économie bleue côtière, notamment représentée par le fleuve, l’estuaire et la voie maritime du Saint-Laurent qui se jettent dans le golfe du Saint-Laurent.

La région du Québec abrite depuis des temps immémoriaux les peuples *Abénaki*, *Anishinaabeg*, *Atikamekw*, Cri, Mohawk, Huron-Wendat, Innu, Inuit, *Wolastoqiyik* (Malécite), Mi’kmaq et Naskapi. Les accords de revendications territoriales existants au Québec comprennent la Convention de la Baie James et du Nord québécois, la Convention du Nord-Est québécois, l’Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik, l’Accord sur les revendications territoriales de la région marine d’Eeyou et les traités de paix et d’amitié (région de la Gaspésie).

3.3.1 Québec : Priorités économiques

Les participants ont insisté sur l’importance de protéger les économies locales existantes comme les opérations de pêche commerciale, les usines de transformation du poisson, le commerce de détail, la restauration, la distribution, le tourisme et le transport maritime (c’est-à-dire les services de traversiers). Un accès fiable à l’eau est essentiel pour que les droits aux ressources marines des peuples autochtones aux fins de subsistance puissent être maintenus et exercés en toute sécurité. Les investissements dans la création et le maintien d’infrastructures diversifiées et bien développées le long de la côte, y compris des ports accessibles et bien entretenus, soutiendraient cet objectif. Les réseaux existants de ports et de havres facilitent les échanges commerciaux et sociaux et constituent la base d’une économie axée sur le développement local.

Les participants ont également noté l’importance de continuer à exploiter durablement les ressources marines pour assurer leur subsistance, même dans les futures aires marines protégées (AMP). Les participants ont dit craindre que les efforts de conservation éliminent l’accès à un développement durable de la ressource, ajoutant que les moyens de subsistance constituent une forte motivation pour protéger la santé et la productivité des écosystèmes océaniques et la prospérité des collectivités.

Les participants ont proposé des investissements visant à soutenir la diversification de l’économie bleue, comme des formations spécifiques au milieu marin et un groupe de travail sur le tourisme marin, pour aider à créer des emplois significatifs. Les participants ont noté que les nations autochtones devraient être les premières à se voir offrir les nouvelles possibilités de développement économique, et que ces nouvelles possibilités de développement devraient être explorées en collaboration avec les nations autochtones dès le départ, afin qu’elles puissent bénéficier des projets et les cogérer. Les nations autochtones devraient également être considérées en priorité pour le suivi des contrats.

⁶ Les documents écrits pour la séance de consultation du Québec étaient fournis en anglais et en français, et la traduction simultanée en français était offerte.

Les participants ont mentionné le lien entre les économies d'eau douce et marine. La stratégie résultante doit inclure les possibilités économiques liées à l'eau douce. Par exemple, le fleuve Saint-Laurent est relié à la région du Golfe, et ce système d'eau douce recèle un grand potentiel pour l'activité économique des Premières Nations dans la région.

3.3.2 Québec : Priorités environnementales

Les participants ont souligné l'importance d'équilibrer les intérêts économiques et environnementaux pour tirer un profit durable des ressources marines. Plusieurs craignent que l'augmentation du trafic et de la pollution nuise aux droits et intérêts des peuples autochtones le long du fleuve Saint-Laurent en endommageant l'habitat du poisson et le patrimoine archéologique, par l'érosion des berges, en introduisant des espèces invasives et en perturbant les espèces en danger (comme le béluga), par le bruit des moteurs. Des politiques sont nécessaires pour réduire le trafic maritime sur le fleuve Saint-Laurent et pour contrôler la pollution, notamment les microplastiques et la pollution sonore. La sécurité alimentaire doit être une composante importante de la stratégie.

L'atténuation des effets des changements climatiques était également une priorité claire, et il a été noté que les études sur les effets des changements climatiques doivent respecter et intégrer les connaissances traditionnelles autochtones (CTA). Pour soutenir cette activité et d'autres activités sur les territoires, il faudrait financer des études sur les connaissances traditionnelles pour chaque Première Nation. Les participants ont suggéré d'investir davantage dans la culture des algues en tant que puits de carbone, et d'explorer les possibilités de reconnaître les algues comme un crédit carbone.

Les participants ont exprimé leur soutien aux aires protégées autochtones, mais lorsqu'il s'agit des efforts de planification spatiale marine du Canada, les Premières Nations doivent être consultées sur ces aires protégées et les plans doivent être élaborés conjointement avec les communautés des Premières Nations. Ces plans de protection peuvent servir à mieux protéger les espèces en péril et à sensibiliser les générations futures.

Des investissements dans la science, le suivi et la collecte de données sont nécessaires pour améliorer les outils de gestion des populations. Le développement d'outils et de paramètres pour une surveillance rigoureuse et permanente des conditions environnementales dans l'écosystème, y compris les paramètres écotoxicologiques, devrait être soutenu par un financement pour la formation, la collecte de données et les ressources scientifiques.

3.3.3 Québec : Priorités en matière de gouvernance

Les participants ont souligné que les peuples autochtones doivent être reconnus comme les gardiens de la terre et qu'ils doivent prendre part à toutes les discussions de prise de décision concernant la Stratégie de l'économie bleue. Les participants ont posé des questions sur la coordination entre cette stratégie fédérale et les initiatives du gouvernement provincial liées à l'économie bleue. On a suggéré de former une table de partenaires ou un comité directeur pour assurer la coordination et l'harmonisation des stratégies et programmes existants dans ce secteur à plusieurs niveaux de gouvernance.

3.3.4 Québec : Autres commentaires

Les participants ont exprimé leur incertitude quant à ce que pourrait être la Stratégie de l'économie bleue, et si elle fonctionnera comme un cadre général pour d'autres stratégies et initiatives ou simplement comme un moyen de financement. Les participants ont également exprimé leur désir de clarté concernant la façon dont la SEB interagira avec d'autres tables de gouvernance, programmes et initiatives, et sur la façon dont la prise de décision sur la substance de la SEB inclura les peuples autochtones. Les participants ont suggéré que la SEB fonctionne comme une plaque tournante et soit reliée à d'autres initiatives de financement provinciales.

3.3.5 Québec : Recommandations

- La SEB doit être rédigée et mise en œuvre selon une approche fondée sur les droits. Elle doit respecter les droits et les titres des Autochtones, ainsi que les traités et les accords existants;
- Soutenir les pêcheries commerciales existantes et investir dans le développement des opérations de pêche autochtones, y compris l'aquaculture et la transformation des fruits de mer;
- Garantir un accès fiable aux ports et aux havres en affectant les fonds de la SEB à l'entretien des infrastructures existantes et à la création de nouvelles infrastructures;
- Investir dans la formation et le renforcement des capacités des peuples autochtones dans le domaine maritime afin de diversifier les possibilités d'emploi dans les secteurs océaniques;
- Inclure l'eau douce comme une composante essentielle de la Stratégie de l'économie bleue;
- Élaborer des politiques pour contrôler la pollution environnementale et sonore causée par le trafic maritime dans la Voie maritime du Saint-Laurent;
- Financer des études sur les connaissances traditionnelles autochtones pour toutes les Nations autochtones et intégrer les connaissances traditionnelles autochtones dans les décisions relatives aux politiques environnementales.
- Donner la priorité aux nations et communautés autochtones dans l'attribution des contrats de surveillance et autres possibilités commerciales.

Les commentaires et recommandations ci-dessus s'alignent sur les sujets suivants du rapport « Ce que nous avons entendu » : environnement naturel, science et données, environnement commercial, accès au marché, environnement réglementaire, inclusion, diversité et équité, peuples autochtones, collectivités côtières, équité intergénérationnelle, main-d'œuvre et développement des compétences, pêche commerciale, transformation du poisson et des fruits de mer, aquaculture, ports et havres, tourisme côtier et marin.

3.4 Région de l'Arctique de l'Est

La région de l'Arctique de l'Est⁷ (qui fait partie de la nouvelle région de l'Arctique du MPO) comprend une grande partie de l'Inuit Nunangat, y compris le territoire du Nunavut, la région du Nunavik et le Nunatsiavut. La zone géographique englobe plus de 36 000 îles et une grande partie du littoral arctique. Les groupes inuits de cette région sont entre autres les *Labradormiut*, *Nunavimmiut*, *Nunatsiarmiut* (île de Baffin), *Iglulingmiut*, *Kivallirmiut*, *Netsilingmiut* et *Inuinait*. Certains des principaux dialectes de l'Inuktitut parlés dans l'Arctique de l'Est sont l'*Innuinaqtun*, le *Nunavimmiutitut*, le *Nunatsiavumiuttut*, le *Qikiqtaaluk nigiani*, le *Qikiqtaaluk uannangani*, l'*Aivilimmiut*, le *Natsilingmiut*, le *Kivallirmiut*, ainsi que de nombreux sous-dialectes.

Les traités et les accords de revendications territoriales pertinents à cette région comprennent l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois, l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik, l'Accord sur les revendications territoriales du Nunatsiavut et l'Accord sur les revendications de la région marine d'Eeyou.

3.4.1 Arctique de l'Est : Priorités économiques

Les participants ont noté que le Nord possède l'un des plus grands potentiels économiques bleus du pays, mais que le manque d'infrastructures et de fonds alloués rend leur réalisation difficile. L'une des priorités des communautés autochtones de l'Arctique de l'Est est l'amélioration de l'accès et des infrastructures maritimes, notamment les ports et les routes d'accès. De nombreux participants ont souligné que sans amélioration des infrastructures permettant un accès fiable et sûr aux ressources marines, la région n'a aucun moyen de développer ou d'optimiser son économie bleue. Il est également nécessaire d'investir davantage dans la capacité d'intervention d'urgence afin d'atténuer à la fois le risque de déversement de pétrole et le risque pour la sécurité humaine inhérent à toute activité maritime dans l'environnement imprévisible du Nord.

Les préoccupations concernant l'accès équitable et les allocations aux ressources halieutiques adjacentes pour les peuples du Nunavut, Nunavik, Nunatsiavut et du sud du Labrador ont été un thème fort de la discussion. Les participants ont mentionné la nécessité d'avoir une séance supplémentaire pour se concentrer sur le concept de ressources adjacentes, car le sujet ne relève pas du champ d'application de la SEB, ainsi que sur les questions relatives à l'accès à la pêche commerciale dans le détroit de David et les eaux adjacentes (où les gens ont accès).

Les disparités dans les investissements dans la science et la recherche dans le Nord devraient être éliminées, car des recherches et une surveillance accrues sont nécessaires pour comprendre les répercussions des changements climatiques et améliorer les activités de gestion. La participation des Autochtones aux activités économiques en mer, comme la pêche et l'exploitation pétrolière et gazière, doit être soutenue. Une augmentation des investissements dans les infrastructures, les sciences et les installations de transformation

⁷ Les documents écrits pour les séances de consultation de l'Arctique de l'Est ont été fournis en anglais et en inuktitut, et la traduction simultanée en inuktitut était offerte.

contribuerait à soutenir le développement économique des communautés autochtones de l'Arctique de l'Est.

3.4.2 Arctique de l'Est : Priorités environnementales

Les participants ont déploré le manque de surveillance globale de l'environnement et des écosystèmes dans l'Arctique de l'Est et la mer du Labrador, malgré le rythme rapide des répercussions des changements climatiques dans l'Arctique. Des investissements sont nécessaires pour renforcer les capacités et créer davantage d'installations et de postes de recherche.

Même si les participants sont en faveur de la protection des écosystèmes et des espèces marines, certains estiment que l'Arctique de l'Est est injustement visé par les objectifs fédéraux de conservation marine, car l'Arctique est considéré comme étant « loin des yeux, loin du cœur ». Les participants ont souligné leur soutien pour des aires protégées autochtones et l'intégration de l'Inuit Qaujimajatuqangit dans la prise de décision concernant les politiques environnementales.

3.4.3 Arctique de l'Est : Priorités en matière de gouvernance

Les participants ont souligné l'importance de respecter les traités et accords de gestion et de gouvernance. L'esprit et l'intention des dispositions relatives à la gouvernance contenues dans les accords sur les revendications territoriales dans cette région doivent guider les décisions, les politiques et les stratégies du gouvernement du Canada en ce qui concerne l'autonomie de l'Arctique et le développement social et économique de la région. Les participants ont fait référence aux objectifs énoncés dans le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada, comme l'augmentation de la participation des Autochtones à l'économie, la promotion de la croissance économique dans l'Arctique, l'augmentation de la rétention de la richesse dans l'Arctique et la réduction des inégalités de revenus. Ces objectifs doivent être respectés lors du développement de la Stratégie de l'économie bleue.

3.4.4 Arctique de l'Est : Autres commentaires

Les participants ont mentionné qu'une définition claire de ce que signifie la « réconciliation » dans le cadre de la Stratégie de l'économie bleue était nécessaire et qu'il faut préciser comment la SEB s'alignera et s'intégrera à d'autres politiques, programmes et accords, comme que la politique sur l'Arctique.

3.4.5 Arctique de l'Est : Recommandations

- Honorer, respecter et mettre en œuvre tous les traités et accords existants, ainsi que les recommandations politiques dans l'Arctique;
- Soutenir activement les pratiques de cogestion dans la rédaction et la mise en œuvre de la SEB, comme le prévoient les accords de revendications territoriales existants;
- Investir dans les infrastructures maritimes comme les ports, les havres et les accès routiers pour permettre le développement économique et améliorer la capacité d'intervention en cas d'urgence.

- Investir dans les capacités scientifiques, les installations de recherche et les activités de surveillance;
- Investir dans des installations de transformation des produits de la mer;
- Respecter et intégrer l’Inuit Qaujimagatuqangit (IQ) dans la prise de décision.

Les commentaires et recommandations ci-dessus s’alignent sur les sujets suivants du rapport « Ce que nous avons entendu » : environnement naturel, science et données, accès au marché, environnement réglementaire, inclusion, diversité et équité, peuples autochtones, collectivités côtières, équité intergénérationnelle, main-d’œuvre et développement des compétences, pêche commerciale, transformation du poisson et des fruits de mer, aquaculture, ports et havres, tourisme côtier et marin, production d’énergie en mer.

3.5 Arctique de l’Ouest⁸

La région de l’Arctique de l’Ouest⁹ englobe la région désignée des Inuvialuit (RDI), la patrie des Inuvialuit. Les côtes nord des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, y compris la mer de Beaufort et le delta du fleuve Mackenzie, font partie de l’Inuit Nunangat. La langue inuvialuit est l’inuvialuktun, qui se compose de trois dialectes principaux : *Uummarmiutun*, *Sallirmiutun*, et *Kangiryuarmiutun*.

La Convention définitive des Inuvialuit est le principal accord sur les revendications territoriales dans cette région et définit les limites de l’Accord de règlement des Inuvialuit. L’Inuvialuit Regional Corporation a été créée en vertu de cette convention pour représenter les droits des Inuvialuit et gérer les affaires de la RDI, comme le prévoit la convention. Les six communautés inuvialuites de la RDI sont les suivantes : Aklavik, Inuvik, Paulatuk, Sachs Harbour, Tuktoyaktuk et Ulukhaktok. Chaque communauté a son propre comité de chasseurs et de trappeurs (CCT), responsable des droits de récolte et des fonctions de gestion définies dans la Convention définitive des Inuvialuit.

3.5.1 Arctique de l’Ouest : Priorités économiques

Les participants ont exprimé leur intérêt pour la possibilité d’une pêche expérimentale dans le delta du Mackenzie et ont souligné l’importance de la sécurité alimentaire. L’intérêt pour la vente du poisson provenant de la récolte annuelle à Shingle point a été mentionné, mais les règlements de pêche concernant la vente ne sont pas très clairs.

Les participants ont noté l’existence d’une usine de transformation alimentaire à Inuvik, qui est actuellement le seul endroit où les chasseurs locaux peuvent envoyer du gibier ou du

⁸ La participation à la séance de l’Arctique de l’Ouest a été faible en raison des fermetures causées par la pandémie actuelle de Covid-19 et du manque d’accès fiable à Internet dans la région. Les participants ont fortement insisté sur l’importance de réunir les six comités de chasseurs et de trappeurs (CCT) et les représentants de l’Inuvialuit Regional Corporation à la même table, afin que les bons représentants puissent parler au nom de leurs communautés et de leurs territoires. Les participants ont précisé qu’ils ne pouvaient pas parler au nom des autres communautés, et que les bons représentants devaient être présents pour faciliter une participation respectueuse dans la région désignée des Inuvialuit (RDI). Nous avons tenté d’organiser des réunions avec les représentants des six CCT après la séance prévue, cependant, une seule réunion a été prévue et une autre séance de consultation de la part du SSEB est nécessaire.

⁹ Les documents écrits pour la séance de consultation de l’Arctique de l’Ouest étaient fournis en anglais et en Inuktitut, et la traduction simultanée en Inuvialuktun était offerte.

poisson pour le faire transformer. D'importants investissements dans les infrastructures physiques, comme les ports et les patrouilleurs, ainsi que dans la connectivité Internet, sont nécessaires pour améliorer les interventions d'urgence et la sécurité, d'autant que le passage du Nord-Ouest continue de s'ouvrir en raison des changements climatiques.

3.5.2 Arctique de l'Ouest : Priorités environnementales

Les principales préoccupations environnementales dans cette région comprennent les répercussions des changements climatiques qui s'intensifient rapidement, ainsi que la sécurité alimentaire marine et la sécurité alimentaire. La RDI a créé la [Stratégie sur le changement climatique de la région désignée des Inuvialuit](#), dont les recommandations devraient être intégrées à la Stratégie de l'économie bleue. Les participants ont exprimé leur inquiétude quant au trafic maritime et aux activités humaines qui causent des dommages à l'environnement. Le panache du delta du McKenzie cause des dommages importants et doit être surveillé et étudié. Les participants ont également exprimé leur inquiétude quant à la faible capacité d'intervention en cas de déversement dans la région.

Des inquiétudes ont été exprimées quant à l'ouverture à la pêche commerciale de poissons de consommation traditionnels, notamment le crabe à pois (Dolly Varden) qui est actuellement protégé en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Les participants ont mentionné qu'un financement était nécessaire pour assurer une meilleure collecte de données et des activités de surveillance de la part des exploitants sur l'état des terres et des espèces, et pour faciliter une meilleure communication de l'information entre les CCT. Les activités de gestion doivent être dirigées par les communautés inuvialuites, et chaque communauté a son propre plan de conservation. Les participants ont exprimé leur soutien à la conservation, mais les deux processus de désignation d'aires marines protégées (AMP) qui ont eu lieu dans la RDI ont été précipités et n'ont pas suffisamment fait participer les communautés au processus de sélection des aires.

3.5.3 Arctique de l'Ouest : Priorités en matière de gouvernance

Les participants ont souligné la nécessité de reconnaître et de mettre en œuvre les structures de gouvernance et de gestion existantes de la RDI. La Convention définitive des Inuvialuit doit être respectée, et la RDI et les six CCT doivent participer à la prise de décisions concernant l'économie bleue. Le cadre de gestion intégrée de Beaufort doit également être respecté par la SEB. Le Canada doit tenir les promesses qu'il a faites dans le cadre de la Convention définitive des Inuvialuit, pour le bien-être des jeunes et des générations futures.

3.5.4 Arctique de l'Ouest : Recommandations

- Honorer, respecter et mettre en œuvre la Convention définitive des Inuvialuit et les recommandations stratégiques connexes dans la région désignée des Inuvialuit;
- Organiser une séance de suivi dans l'Arctique de l'Ouest pour s'assurer que la RDI et les six CCT peuvent venir à la table et exprimer leurs intérêts;
- Investir dans l'infrastructure maritime et la connectivité Internet dans la RDI pour améliorer la sécurité et les conditions socio-économiques;
- Investir dans la collecte et le transfert de données entre les CCT afin d'accroître la capacité de suivi et de gestion tout en respectant l'Inuit Qaujimajatuqangit (IQ).

Les commentaires et recommandations ci-dessus s'alignent sur les sujets suivants du rapport « Ce que nous avons entendu » : environnement naturel, sciences et données, environnement réglementaire, peuples autochtones, collectivités côtières, équité intergénérationnelle, main-d'œuvre et développement des compétences, pêche commerciale, transformation du poisson et des fruits de mer, ports et havres.

4. Conclusion

La principale conclusion de notre consultation est que les intérêts, les priorités, les défis et les besoins des communautés autochtones diffèrent grandement entre les régions côtières, qui se distinguent les unes des autres par leur géographie, leur population, leur histoire et leur culture. Des recommandations spécifiques pour répondre à certains de ces intérêts et priorités uniques ont été mentionnées dans chaque section régionale et les points communs dans tout le pays sont mentionnés dans la [section 2.0](#).

Tout au long des séances de consultation, les participants ont eu les mêmes questions et préoccupations concernant la fonction et le processus de rédaction de la Stratégie de l'économie bleue. Les participants de toutes les régions ont voulu savoir à quoi ressemblera le processus d'élaboration et de rédaction de la stratégie, et comment les peuples autochtones y participeront. Dans chaque région, les participants ont souligné le besoin de clarté et de transparence concernant : le rôle des différents départements gouvernementaux dans la SEB, le calendrier de suivi et de consultation, les prochaines étapes dans le développement de la stratégie, les possibilités de financement au sein de la SEB, et comment le SSEB s'assurera que la stratégie se développe conjointement avec la gouvernance autochtone et les tables opérationnelles existantes dans chaque région.

- **Pour répondre à cette préoccupation, nous recommandons que le SSEB publie une déclaration clarifiant les prochaines étapes du processus de consultation et de rédaction et crée un plan pour l'inclusion des Autochtones dans ce processus.**

La réconciliation avec les peuples autochtones est présentée comme un pilier essentiel de la Stratégie de l'économie bleue, mais les participants autochtones de tout le pays ont voulu savoir exactement comment la Stratégie de l'économie bleue définira et mettra en œuvre cette définition de la « réconciliation ».

- **Pour répondre à cette préoccupation, nous recommandons que la future version de la Stratégie de l'économie bleue définisse clairement la notion de réconciliation et explique comment elle sera mise en œuvre dans le cadre de la SEB.**

Si les droits et la position uniques des peuples autochtones doivent être respectés lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Stratégie de l'économie bleue, les participants ont souligné que les intérêts et les priorités des peuples autochtones devraient également être reflétés dans l'ensemble de la Stratégie de l'économie bleue, et pas seulement comme une sous-section ou un cas particulier.

- **Pour répondre à cette préoccupation, nous recommandons que la consultation future avec les peuples autochtones comprenne des questions incitatives pour tous les thèmes et sujets explorés dans la nouvelle Stratégie de l'économie bleue afin de s'assurer que les gens ont l'occasion de fournir des commentaires sur toutes les facettes de la SEB. En outre, les idées et les priorités des Autochtones doivent être intégrées dans tous les aspects de la stratégie finale et ne pas faire l'objet d'une « section autochtone » distincte.**

Une séance de consultation supplémentaire est nécessaire dans l'Arctique de l'Ouest, car très peu de personnes ont pu assister à notre séance en raison des fermetures de Covid et de l'accès défaillant à Internet. Nous ne pensons pas que les commentaires recueillis reflètent de manière adéquate les grandes préoccupations de la région.

- **Nous recommandons d'organiser une séance de consultation supplémentaire dans l'Arctique de l'Ouest avec l'Inuvialuit Regional Corporation et les six comités de chasseurs et de trappeurs.**

Il sera essentiel que la stratégie et le plan de mise en œuvre correspondant s'harmonisent avec les processus et initiatives de gouvernance établis aux niveaux fédéral, provincial, autochtone et municipal. Il serait probablement plus efficace et plus accessible pour les communautés autochtones si la SEB formait des partenariats avec les programmes existants et les tables opérationnelles et de gouvernance autochtones pour distribuer les fonds, plutôt que de créer un nouveau mécanisme de financement avec lequel les communautés auraient de la difficulté à interagir, faute de temps ou de ressources. Une consultation plus poussée et continue avec les communautés et les dirigeants autochtones est nécessaire pour s'assurer que la SEB émergente est ancrée dans les perspectives relatives au lien et la réconciliation.

Annexe A : Méthodologie de consultation et de participation

Les réunions initiales entre le personnel du SSEB et de l'INPA ont permis d'établir les cinq régions de consultation en fonction des frontières géographiques, des systèmes de gouvernance et des divisions linguistiques des trois côtes. Des comités régionaux ont été constitués pour chacune des cinq régions afin d'orienter notre compréhension du contexte régional, de codévelopper et de valider notre approche de consultation, et de faciliter une sensibilisation ciblée des réseaux régionaux. Ces comités étaient composés de quatre à cinq dirigeants et d'agents de liaison autochtones de chaque région. Nous avons créé un site Web pour soutenir la diffusion et la promotion des séances de consultation virtuelles. Les invitations ont été envoyées par courriel aux listes régionales par le gestionnaire de projet de l'INPA, les partenaires de projet du MPO, les membres du comité régional et d'autres membres du réseau de l'INPA qui ont fourni un soutien à la sensibilisation.

La consultation s'est faite dans le cadre d'une séance virtuelle de 90 minutes dans chacune des cinq régions. Une interprétation simultanée a été fournie en *français* pour la séance du Québec, en *Inuktitut* pour la séance de l'Arctique de l'Est, et en *Inuvialuktun* pour la séance de l'Arctique de l'Ouest. Chaque séance comprenait une présentation de la Stratégie de l'économie bleue par un représentant du SSEB, une période de questions et une discussion fermée de niveau 1 entre les représentants autochtones, les membres de la communauté et le personnel de l'INPA.

Pour susciter des réactions et des discussions au cours de la partie de niveau 1 de la séance, l'INPA a fourni aux participants un résumé des priorités régionales organisées en trois catégories : priorités économiques, priorités environnementales et priorités de gouvernance. Ces résumés des priorités régionales ont été tirés des données de consultation précédentes fournies par le SSEB, ainsi que des rapports pertinents que les comités régionaux nous ont transmis. En utilisant ces « portraits » des priorités régionales pour communiquer ce que nous avons entendu jusqu'à présent, nous avons demandé aux participants de cerner les lacunes et de faire part de toute priorité clé manquante dans leurs communautés en réponse aux questions de consultation suivantes :

- Y a-t-il d'autres priorités **économiques** pour votre communauté dans les secteurs océaniques?
- Y a-t-il d'autres priorités **environnementales** pour votre communauté dans les secteurs de l'océan?
- Y a-t-il d'autres priorités de **gouvernance** pour votre communauté dans les secteurs océaniques?

Nous avons ensuite demandé aux participants d'indiquer les actions précises que la Stratégie de l'économie bleue pourrait entreprendre pour aider leurs communautés et supprimer les obstacles existants à la participation en répondant aux questions suivantes :

- Quels types d'initiatives pourraient être soutenus par la SEB et profiter à votre communauté?
- Quels obstacles pourraient être éliminés grâce à la SEB et par quel moyen?

Les participants ont transmis leurs commentaires de plusieurs façons : (1) verbalement et dans la boîte de discussion Microsoft Teams pendant les séances de consultation virtuelles, (2) dans un formulaire de commentaires en ligne qui a été rediffusé après la séance et qui comprenait les mêmes questions, et (3) lors de conversations téléphoniques individuelles avec le personnel de l'INPA. Les documents écrits ont été fournis aux participants au moins une semaine avant la séance. Ces documents étaient disponibles en anglais, en français et en inuktitut afin de rendre la consultation aussi accessible que possible.

Il est important de noter que si nous avons utilisé les trois grandes catégories de priorités économiques, environnementales et de gouvernance pour nous aider à cibler notre consultation, ces catégories sont clairement interconnectées. De nombreux membres de la communauté ont souligné que la gestion efficace des océans doit adopter une vision holistique de la gouvernance, d'un environnement sain et de l'économie.

Un résumé des dates, heures et nombres de participants pour chaque séance régionale est présenté ci-dessous.

Tableau 1 : Date, heure et participation à chaque séance régionale de consultation des Autochtones.

Région	Date	Heure	Participants
Pacifique	11 janvier 2022	10 h à 12 h 30 (HNP)	70
Atlantique	13 janvier 2022	13 h à 15 h (HNA)	53
Québec	18 janvier 2022	13 h à 14 h 30 (HNE)	39
Arctique de l'Est	9 février 2022	13 h à 14 h 30 (HNE)	31
Arctique de l'Ouest	10 février	13 h à 14 h 30 (HNR)	16